



COMMUNE DE COURPALAY

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 25 MARS 2022

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni le vingt-cinq mars à dix-huit heures quarante-cinq minutes, sous la Présidence respective de Madame Mireille CORADE, 1^{ère} adjointe au Maire démissionnaire et Monsieur Michel PRUDON, en qualité de doyen de l'assemblée pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

(Séance publique dans la salle des fêtes communale avec le port du masque recommandé)

PRÉSENTS :

Mme Élisabeth GARNOT, M. Geoffroy BENOIT, Mme Christine CHAMPENOIS, M. Michel PRUDON, Mme Caroline PERICHAUD, M. Thierry MAURER, M. Jérémy LOMBARD, Mme Nathalie VENARD, M. Nicolas DUFFAND, Mme Klélia AÏELLO, M. Sylvain CALDONAZZO, Mme Gwendoline LEGENDRE, M. Yann LEMAULF, Mme Karine JARY

REPRÉSENTÉE :

Mme Hilde BLOCH qui a donné pouvoir à M. Geoffroy BENOIT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Désignation de Christine CHAMPENOIS, en qualité de secrétaire de séance

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

La Séance a été ouverte sous la présidence de Mme Mireille CORADE, 1^{ère} adjointe au Maire démissionnaire, qui après un appel nominal, a déclaré installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux : Mme Élisabeth GARNOT, M. Geoffroy BENOIT, Mme Christine CHAMPENOIS, M. Michel PRUDON, Mme Caroline PERICHAUD, M. Thierry MAURER, M. Jérémy LOMBARD, Mme Nathalie VENARD, M. Nicolas DUFFAND, Mme Klélia AÏELLO, M. Sylvain CALDONAZZO, Mme Gwendoline LEGENDRE, Mme Hilde BLOCH, M. Yann LEMAULF, Mme Karine JARRY.

Le Conseil Municipal a :

- Désigné Madame Christine CHAMPENOIS en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.
- Elu Madame Élisabeth GARNOT, Maire de Courpalay.
- Fixé à trois (3) le nombre d'adjoints au Maire.
- Elu Monsieur Geoffroy BENOIT en qualité de 1^{er} adjoint au Maire
- Elu Madame Christine CHAMPENOIS en qualité de 2^{ème} adjointe au Maire
- Elu Monsieur Michel PRUDON en qualité de 3^{ème} adjoint au Maire.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Élisabeth GARNOT

